



**Communiqué de presse
de George PAU-LANGEVIN
Ministre des outre-mer**

Paris, le 3 mars 2015,

Les boucliers qualité-prix confirment leur rôle essentiel en matière de lutte contre la vie chère

La ministre des Outre-mer, George PAU-LANGEVIN, fait part de sa satisfaction après l'entrée en vigueur, cette semaine, des boucliers qualité prix 2015 dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Prévu par la loi de régulation économique, ce dispositif de lutte contre la vie chère entre dans sa troisième année d'existence en confirmant son rôle essentiel dans la maîtrise des prix des produits de consommation courante. Le BQP est désormais installé dans les habitudes de consommation des territoires où il est déployé.

La ministre salue la qualité de la négociation conduite par les préfets qui a permis d'aboutir, avec l'ensemble des acteurs, à des listes de produits adaptées aux réalités de chaque territoire et à des progrès dans plusieurs domaines :

- ***Un effort accru ou maintenu de baisse des prix des produits du BQP dans une majorité de territoires***

Dans trois territoires, on relève un effort accru de baisse des prix des produits des listes 2015 par rapport à 2014.

Ainsi, en Guadeloupe, la baisse du panier est de 14,5% en 2015 contre 11,5% en 2014 ; à Saint-Pierre-et-Miquelon, elle est de 12,33% contre 9,65% et en Martinique, elle est estimée à 16% contre 13,3%.

Ailleurs, le niveau de baisse des prix est maintenu : -14,61% en 2015 contre - 14,86% en 2014 en Guyane et - 13,36% contre - 14,27% à La Réunion.

A Mayotte, plusieurs produits de meilleure qualité ont été introduits dans la liste 2015.

En moyenne sur l'ensemble des territoires, l'effort de baisse des prix atteint 12,61%.

➤ ***Un renforcement de la qualité des produits alimentaires et de la part de la production locale***

George PAU-LANGEVIN souligne que les politiques publiques d'alimentation et de nutrition de l'Etat ont été mieux prises en compte dans les BQP 2015 par une sélection de produits alimentaires ayant une meilleure qualité nutritionnelle. Ainsi, la qualité nutritionnelle des produits a été validée par l'agence régionale de santé à La Réunion et à Mayotte. Dans ce dernier territoire, un « panier santé » a été créé avec une liste de 22 produits alimentaires de qualité dont le montant est plafonné pendant la durée annuelle de l'accord. En Martinique, c'est un « panier de fruits et légumes » qui a été constitué.

Le souhait d'une participation accrue des producteurs locaux aux discussions avec la grande distribution permet à la production locale de représenter désormais près d'un quart, en moyenne, des listes (contre moins de 20 % jusqu'ici). Cette part de la production locale atteint 47% de la liste à La Réunion, 30 % à la Martinique et près de 25% en Guadeloupe. L'accent mis sur ces productions doit permettre une meilleure structuration des filières afin qu'elles parviennent à fournir en quantité la grande distribution.

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises